

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail (véhicule spécial) *)	DEMAG	DF 12 P	CH 5195 03

Constructeur LINGENER BAUMASCHINEN GmbH & Co., D-4450 Lingen / Vertrieb: DEMAG Baumaschinen, Düsseldorf (D)
 Identification "DF 12 P" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur à droite, au dos de la benne
 N° du châssis à droite, en haut, devant la première roue motrice sur le dépôt de la bouteille de gaz
 Identification du moteur "F5L 912" à l'avant, au centre, sur le bloc et en haut sur la soufflerie (plaquette complémentaire montée par
 Importateur principal FÄSLIN AG, Baumaschinen, 8654 Siebnen / Nouvelle importateur: MAVEG AG, Industriering 11, 3250 Lyss (1^{imp.})
 Véhicule homologué 27 094

Châssis
 Nombre d'essieux 4 Nombre de roues 8
 Direction hydrostatique, assistance hydraulique
 Transmission entraîinement hydrostatique, boîte mécanique
 Nombre de vitesses 2 x 4 Entraînement essieu double AR
 Frein de service hydraulique, à disques, sur l'arbre de transmission
resp. sur l'essieu double arrière
 Frein auxiliaire mécanique, à disques, sur l'arbre de transmission
resp. sur l'essieu double arrière
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur --
 Contrôle 2 circuits --

Moteur	DEUTZ	Type	F5L 912
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	au centre
Carburant	air	Nombre cylindres	5
Retrodissement	100	Course	120
Alésage	4710	CV-impôt	23,99
Cylindrée	60	à V/min	2500
Puissance en kW	81		
DIN CV	91	dB/A	à V/min 2600 **)
Bruit à proximité	l= 570x230x120	mm	+
Silencieux	Bacharach	4,0	
Mesure des gaz	BOSCH	noircissement 1,6	(M _d /max.1600 t/min)

Carrosserie finisseuse de route
 Nombre de portes -- Indic. vitesse --
 Ceintures sécurité -- Rétroviseurs XXXXXXXXXXXXXX
 Cale 340x170x190 Attelage --
 Antivol --
 Nombre de places 1 av. -- centre -- ar. --
 Dimensions : intérieur extérieur
 Longueur -- 6400 Empattements 2080 / --
 Largeur -- 2500 Essieu double av 860 ar 1100
 Hauteur -- 3180 Voie av 2060 ar 1920/2070
 Porte à faux lat. -- Voies av -- ar --
 av -- 1220 ar -- --
 ar -- 3100 Braquage ø 18000 d 18000
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - 4000

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	3180	12500	15680
Charge utile	--	--	--
Poids total	3180	12500	15680
Garantie fabr.	--	--	15780
Dimens. pneus	560/100-410	10,00 R 20	(Variantes ++)
Ply/bars	caoutchouc-plein	16 / 8,0	voir
Charge (12 pneus)	11580	2x9000	remarques)
pour V max	25	20	
Garantie poids remorquable avec frein	--	--	--
Garantie poids remorquable sans frein	--	--	--
Garantie poids de l'ensemble	--	--	--
Poids remorquable testé	--	--	--
Vitesse maximale selon le constructeur	--	--	15,4 km/h
Vitesse maximale testée	--	--	15 km/h

Equipement	§)	
Feux de route		-
Feux de croisement		E1 4488/4484 ou M (E)
Feux de position		E1 4488/4484 ou M (E)
Feux rouges		R-S1 (E)
Feux stop		R-S1 (E)
Climoteurs	av	1 (E) K 12642 ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av	A (E) ar
Feux complémentaires		2 lampes de travail à l'arrière avec lampe-témoin
Eclairage plaque		
Essuie-glace		avec/sans lave-glace
Avertisseurs		HELLA 002 525 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	D E M A G D F 1 2 P		
Homologation			
N°	CH	5195 03	
Carrosserie	finisseuse de route		
Places	total	1	avant
Poids à vide	15680	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impct	23,99
Poids total	15680	Cylindres	4710

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 4000 mm
porte à faux AR supérieure à 80 % de l'empattement.
- **) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = V-max. 15 km/h = 85 dB/A.
- +) Insonorisation : l'intérieur du capot, les couvercles latéraux à gauche et à droite, les canaux d'aspiration et de refoulement de l'air de refroidissement sont garnis de caoutchouc-mousse d'une épaisseur de 40 mm.
- ++) Variante de pneus : AR = 14.00 - 20 18 FR charge par essieu double 27000 kg à 8,0 bar V-max. 20 km/h.
- §) Equipement : la hauteur et l'emplacement des clignoteurs latéraux sont admis pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 139 - doivent être enlevées : les pièces d'élargissement
- 141 - doivent être assurées : les parois latérales du récipient de bitume doivent rentrer et assurées;
le dispositif servant à poser le revêtement doit être assuré;
- lors de courses de transfert, le siège du conducteur doit se trouver à gauche.

Lieu et date de l'homologation Siebnen, 22.08.79.

Remplace FH du 22.08.79
Nouvel importateur

(27.03.84 jak)

Service fédéral d'homologation